



Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR
sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 21 avril 2026 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2025

2. Comptes 2025

2.1 Rapport de gestion du Conseil communal

- Comptes de résultat et bilan
- Comptes des investissements
- Indicateurs financiers

2.2 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

2.3 Approbation

**3. Révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école
du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV**

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

4. Divers

Le procès-verbal ainsi que les documents soumis à l'Assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, avril 2026